



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**  
**COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION**  
**DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES**

**Vingt-cinquième session**

**En ligne, 31 mai – 8 juin 2021**

**ENJEUX ÉMERGENTS ET ORIENTATION FUTURE DU CCFICS – LISTE ACTUALISÉE DES ENJEUX MONDIAUX ÉMERGENTS**

(Préparé par l'Australie et le Canada)

**Introduction**

1. À sa 20<sup>e</sup> session (2013), le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS20) a reconnu que certains enjeux émergents sur le plan mondial avaient une incidence sur les approches et les technologies relatives aux contrôles de la sécurité sanitaire des aliments, et que ces tendances allaient vraisemblablement se poursuivre.
2. Par conséquent, le Comité a demandé qu'un document de réflexion soit élaboré pour permettre au CCFICS d'adopter une démarche stratégique dans son domaine d'activité. À sa 21<sup>e</sup> session (2014), le CCFICS a examiné le document de réflexion (CX/FICS 14/21/7) et est convenu de l'inscrire à titre permanent à son ordre du jour et de l'actualiser préalablement à chaque réunion du Comité.
3. À sa 22<sup>e</sup> session (2016), le Comité a examiné une version actualisée du document de réflexion (CX/FICS 16/22/9) comprenant un tour d'horizon des enjeux susceptibles d'influer sur les systèmes de contrôle des aliments et les activités du CCFICS, ainsi qu'une liste de domaines d'action potentiels. Le Comité est convenu de continuer à travailler sur le document de réflexion et, notamment, d'élaborer un cadre pour l'évaluation préliminaire et l'identification de domaines prioritaires<sup>1</sup>.
4. Le Comité a également examiné la requête formulée par le Comité exécutif à sa 70<sup>e</sup> session, qui recommandait que tous les comités tiennent compte du besoin de mettre au point une méthode pour gérer leurs travaux, semblable à celle utilisée par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire. À sa 22<sup>e</sup> session, le CCFICS est convenu que les critères du Manuel de procédure du Codex et les pratiques d'autres comités du Codex seraient examinés dans le contexte du document de réflexion actualisé (CX/FICS 16/22/9) et qu'un cadre de hiérarchisation des priorités serait élaboré.
5. À sa 23<sup>e</sup> session (2017), le Comité a examiné une version actualisée du document de réflexion (CX/FICS 17/23/9) composé de deux volets distincts : l'annexe A, qui recensait les enjeux mondiaux émergents en rapport avec travaux du CCFICS ; et l'annexe B, qui proposait un cadre en vue de l'évaluation et de l'identification préliminaires des domaines prioritaires pour le CCFICS. Le Comité est convenu de poursuivre le travail afin d'actualiser l'annexe A à la lumière des observations des Membres avant sa présentation au CCFICS pour examen à sa 24<sup>e</sup> session. Concernant l'annexe B, le Comité est convenu de poursuivre le travail afin de réviser le cadre pour l'évaluation et l'identification préliminaires des domaines prioritaires pour le CCFICS et de le soumettre au Comité pour examen à sa prochaine session<sup>2</sup>.
6. À sa 24<sup>e</sup> session (2018), le Comité a examiné le document de réflexion et est convenu :
  - i. d'examiner l'annexe A (Enjeux mondiaux émergents) en tant que document permanent du point de l'ordre du jour consacré aux « enjeux émergents et orientation future du CCFICS » en notant la nécessité d'une mise à jour et d'une analyse périodique ;
  - ii. de confier la responsabilité de l'annexe A aux membres du CCFICS, à tour de rôle à compter de sa 25<sup>e</sup> session ;
  - iii. d'examiner la liste de l'annexe A lors de la 25<sup>e</sup> session (2020) ;
  - iv. de procéder à un essai pilote de l'outil de hiérarchisation (annexe B) et de l'outil permettant aux membres de rédiger une proposition de nouveaux travaux pour examen par le CCFICS (annexe C), et de passer en revue ces annexes lors de la 25<sup>e</sup> session ; et

<sup>1</sup> REP16/FICS.

<sup>2</sup> REP17/FICS.

- v. d'attendre les résultats du débat de la 50<sup>e</sup> session du CCFH (2018) au sujet des orientations sur la gestion des crises/éclosions (micro)biologiques d'origine alimentaire avant de lancer un débat sur ce sujet au sein du CCFICS.

7. Le report de la 25<sup>e</sup> session du CCFICS, initialement prévue du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai 2020, ainsi que de nombreuses autres réunions du Codex, en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19), et certains des défis connexes pour le commerce international des denrées alimentaires, soulignent l'importance de pouvoir répondre aux enjeux émergents en temps opportun.

### **Approche**

8. Le présent point permanent de l'ordre du jour vise à permettre au Comité de mener une discussion ouverte et prospective et d'entreprendre de manière périodique un tour d'horizon mondial en vue d'identifier les futurs enjeux, défis et progrès potentiels. Le Comité sera ainsi en pleine mesure d'envisager le lancement de nouveaux travaux ou la révision de normes du Codex, et les Membres et observateurs seront bien préparés pour contribuer aux discussions relatives à ces questions.

9. Plusieurs comités du Codex examinent et/ou mettent en œuvre des mécanismes pour classer leurs nouveaux travaux par ordre de priorité. De nombreux comités utilisent un processus selon lequel les nouvelles propositions sont sollicitées par lettre circulaire, puis examinées et classées par ordre de priorité par des groupes de travail ad hoc, avant d'être examinées par le Comité.

10. Il a été fait état à la 23<sup>e</sup> session du Comité de la nécessité de disposer d'une perspective internationale plus large, et du fait qu'un tel objectif pourrait être atteint si les Membres de différentes parties du monde acceptaient de se porter tour à tour volontaires pour procéder aux mises à jour requises du document.

11. Afin de définir et de hiérarchiser ses futurs domaines de travail potentiels, le CCFICS devra tenir compte des différences dans les besoins et les capacités des Membres et de la nécessité que les futures directives englobent à la fois les composantes essentielles des systèmes nationaux de contrôle des aliments et des approches et technologies plus récentes.

### **Annexe A : Enjeux mondiaux émergents pertinents pour le CCFICS**

12. L'annexe A recense plusieurs enjeux mondiaux émergents qui intéressent les travaux du CCFICS. Cet outil d'analyse prospective permet aux Membres de tirer des enseignements mutuels de leurs visions stratégiques respectives, de faire une première évaluation pour savoir dans quelle mesure les normes internationales existantes permettent de répondre aux enjeux recensés et, sur cette base, de proposer des suggestions pour faciliter l'examen des besoins futurs pour pouvoir relever les défis émergents.

13. L'annexe A n'est pas une liste prescriptive de propositions de nouveaux travaux, mais plutôt une liste d'enjeux susceptibles d'intéresser le CCFICS. Cette liste comprend une description de leur impact sur le CCFICS/Codex et répertorie les textes CCFICS concernés. L'annexe A est destinée à être actualisée pour chaque session afin de garantir sa pertinence, en ajoutant des enjeux et en supprimant les éléments approuvés en tant que nouveaux travaux ou jugés non pertinents.

### **Annexes B et C : Hiérarchisation des nouveaux travaux selon leur priorité**

14. L'annexe B propose un outil de hiérarchisation – un cadre pour l'évaluation et l'identification préliminaires des domaines prioritaires pour le CCFICS, élaboré pour aider le Comité à hiérarchiser ses travaux. Ce cadre a été élaboré au regard des critères prescrits dans le *Manuel de procédure* concernant les nouveaux travaux, ainsi que des orientations existantes élaborées par d'autres Comités du Codex. Il comprend des critères spécifiques au CCFICS ainsi qu'une échelle d'auto-évaluation subjective à utiliser par le Membre proposant un nouveau travail. L'annexe B propose également un processus d'examen des propositions de nouveaux travaux et de hiérarchisation des travaux. Les propositions de nouveaux travaux devraient être évaluées à l'aune des critères définis par le CCFICS et des exigences relatives à l'établissement des priorités des nouveaux travaux (Critères applicables aux questions générales) détaillées dans le *Manuel de procédure*.

15. L'annexe C propose un modèle regroupant les prescriptions du Manuel de procédure concernant les nouveaux travaux et les autres critères spécifiques au CCFICS susceptibles d'être utilisés par ses Membres.

16. Dans la mesure où l'élaboration de nombreux textes du CCFICS remonte à un certain nombre d'années, le cadre est également conçu pour s'appliquer aux révisions des textes Codex existants.

### **Recommandations**

17. Il est recommandé que le CCFICS convienne, à sa 25<sup>e</sup> session, que :

- La liste des enjeux mondiaux émergents, reproduite à l'annexe A, continue d'être un point permanent à l'ordre du jour des futures réunions du CCFICS ;
- La responsabilité de l'annexe A continue d'être confiée aux Membres, à tour de rôle d'une réunion à l'autre, afin de garantir sa pertinence ; et

- Une lettre circulaire sera publiée avant chaque réunion du CCFICS pour solliciter l'avis des Membres concernant les nouveaux enjeux mondiaux à inclure dans l'annexe A.

18. Il est également recommandé que le Comité examine le processus proposé pour hiérarchiser par ordre de priorité les propositions de nouveaux travaux, tel que présenté à l'annexe B.

**Enjeux mondiaux émergents pertinents pour le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification  
des importations et des exportations alimentaires**

(Mars 2021)

**Introduction**

1. Le tableau ci-dessous recense d'importants enjeux mondiaux émergents susceptibles d'avoir un impact sur les activités du CCFICS et inventorie les textes existants ou les propositions de nouveaux travaux se rapportant à chaque enjeu. Les enjeux recensés sont tirés des débats des sessions du CCFICS et d'autres documents disponibles, y compris les débats multilatéraux sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce.
2. Il peut arriver que les textes existants abordent l'un des enjeux mondiaux recensés sans pour autant le traiter de manière exhaustive. En pareil cas, il peut être opportun de fournir des orientations supplémentaires ou des précisions. Le Comité pourra alors profiter de l'occasion qui se présente à lui pour évaluer l'opportunité et la priorité de nouveaux travaux, à l'aide du cadre proposé à l'annexe B, ou encore pour réviser les textes existants à la lumière de nouvelles données ou de l'évolution de l'environnement commercial.

**Nouveaux enjeux mondiaux émergents à examiner**

Priorité	Enjeu mondial émergent (sans ordre de priorité)	Impact sur le CCFICS/Codex	Textes actuels du CCFICS	Observation/Statut/Justification
À évaluer en appliquant les critères énoncés à l' <b>annexe B</b> .	Gaspillage alimentaire	Gaspillage alimentaire dans le contexte du commerce international sans se limiter à la fin de la chaîne alimentaire.  En 2015, les dirigeants du monde entier se sont engagés à relever ce défi et ont entrepris de réduire de moitié le gaspillage alimentaire par habitant et de diminuer les pertes alimentaires d'ici à 2030 dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'objectif de développement durable (ODD) 12, qui vise à assurer des modes de consommation et de production durables.		

Priorité	Enjeu mondial émergent (sans ordre de priorité)	Impact sur le CCFICS/Codex	Textes actuels du CCFICS	Observation/Statut/Justification
À évaluer en appliquant les critères énoncés à l' <b>annexe B</b> .	Mécanisme d'appel en cas de rejets.	Élaborer une directive à part entière sur la création d'un mécanisme d'appel en cas de rejets d'aliments importés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAC/GL 25-1997</li> <li>• CAC/GL 47-2003</li> </ul>	
À évaluer en appliquant les critères énoncés à l' <b>annexe B</b> .	Systèmes et technologies de production, de transformation, de transport et de distribution alimentaires nouveaux ou en cours d'évolution.	<p>Impact sur l'autorité compétente en ce qui concerne les systèmes nationaux de contrôle des aliments (efficacité, traçabilité, rappel, etc.), les systèmes de contrôle des aliments importés et les nouveaux procédés nationaux de production.</p> <p>Compte tenu de la nécessité de faire progresser les normes nationales, un impact s'exercera également sur le commerce à travers la reconnaissance de l'équivalence et des systèmes.</p> <p>Possibilité de satisfaire les besoins d'une population mondiale croissante par la production de nouveaux aliments sous réserve qu'elle soit dûment réglementée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAC/GL 19-1995</li> <li>• CAC/GL 20-1995</li> <li>• CAC/GL 25-1997</li> <li>• CAC/GL 26-1997</li> <li>• CAC/GL 34-1999</li> <li>• CAC/GL 38-2001</li> <li>• CAC/GL 47-2003</li> <li>• CAC/GL 53-2003</li> <li>• CAC/GL 60-2006</li> <li>• CAC/GL 82-2013</li> <li>• CAC/GL 89-2016</li> <li>• CAC/GL 91-2017</li> <li>• Orientations relatives à l'utilisation de l'équivalence entre systèmes</li> </ul>	
À évaluer	Amélioration des technologies	Outils et méthodes utilisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAC/GL 47-2003</li> </ul>	

Priorité	Enjeu mondial émergent (sans ordre de priorité)	Impact sur le CCFICS/Codex	Textes actuels du CCFICS	Observation/Statut/Justification
en appliquant les critères énoncés à l' <b>annexe B.</b>	d'analyse et de mise à l'essai, et de la surveillance.	pour mesurer les performances des systèmes de sécurité sanitaire des aliments ; quand et comment ils sont utilisés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAC/GL 53-2003</li> <li>• CAC/GL 25-1997</li> <li>• CAC/GL 34-1999</li> <li>• CAC/GL 82-2013</li> <li>• CAC/GL 89-2016</li> <li>• CAC/GL 91-2017</li> </ul>	
À évaluer en appliquant les critères énoncés à l' <b>annexe B.</b>	Nouvelles approches en matière de sécurité sanitaire des aliments, y compris les systèmes préventifs et les systèmes axés sur les résultats	Modifications actuelles et attendues de l'ensemble d'outils utilisés pour fournir des garanties ; quand et comment ces outils sont utilisés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAC/GL 20-1995</li> <li>• CAC/GL 19-1995</li> <li>• CAC/GL 25-1997</li> <li>• CAC/GL 26-1997</li> <li>• CAC/GL 34-1999</li> <li>• CAC/GL 38-2001</li> <li>• CAC/GL 53-2003</li> <li>• CAC/GL 47-2003</li> <li>• CAC/GL 60-2006</li> <li>• CAC/GL 82-2013</li> <li>• CAC/GL 89-2016</li> <li>• CAC/GL 91-2017</li> <li>• Orientations relatives à l'utilisation de l'équivalence entre systèmes</li> </ul>	
À évaluer en appliquant les critères énoncés à l' <b>annexe</b>	Orientations sur la gestion des crises/éclosions (micro)biologiques d'origine alimentaire	À l'étude par le CCFH.		

Priorité	Enjeu mondial émergent (sans ordre de priorité)	Impact sur le CCFICS/Codex	Textes actuels du CCFICS	Observation/Statut/Justification
<b>B.</b>				
À évaluer en appliquant les critères énoncés à l' <b>annexe B.</b>	Attention accrue accordée à l'intégrité/authenticité des aliments (fraude alimentaire)	La vulnérabilité des systèmes alimentaires à la manipulation intentionnelle à des fins lucratives, par exemple.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAC/GL 20-1995</li> <li>• CAC/GL 19-1995</li> <li>• CAC/GL 25-1997</li> <li>• CAC/GL 26-1997</li> <li>• CAC/GL 38-2001</li> <li>• CAC/GL 47-2003</li> <li>• CAC/GL 60-2006</li> <li>• CAC/GL 82-2013</li> <li>• CAC/GL 89-2016</li> <li>• Document de réflexion sur le rôle du CCFICS dans la lutte contre la fraude alimentaire dans le contexte de la sécurité sanitaire des aliments et des pratiques loyales dans le commerce alimentaire.</li> </ul>	<p>Travail en cours.</p> <p>Document de réflexion sur le rôle du CCFICS dans la lutte contre la fraude alimentaire dans le contexte de la sécurité sanitaire des aliments et des pratiques loyales dans le commerce alimentaire.</p> <p>Sera examiné au point 8 de l'ordre du jour de la 25<sup>e</sup> session du CCFICS.</p>
À évaluer en appliquant les critères énoncés à l' <b>annexe B.</b>	Normes privées	Application à la production et à la normalisation d'aliments de normes privées susceptibles d'être différentes de celles établies par l'autorité compétente.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAC/GL 20-1995</li> <li>• CAC/GL 26-1997</li> <li>• CAC/GL 34-1999</li> <li>• CAC/GL 38-2001</li> <li>• CAC/GL 60-2003</li> <li>• CAC/GL 47-2003</li> <li>• CAC/GL 82-2013</li> <li>• Projet de principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation de programmes volontaires d'assurance par des tiers</li> </ul>	Le rapport de la 23 <sup>e</sup> session du CCFICS (2017) indique que ce point ne devrait pas être inclus, car cette question a déjà fait l'objet d'un débat approfondi à la Commission et personne n'a demandé qu'elle soit examinée plus avant dans le cadre des travaux du CCFICS.

Priorité	Enjeu mondial émergent (sans ordre de priorité)	Impact sur le CCFICS/Codex	Textes actuels du CCFICS	Observation/Statut/Justification
À évaluer en appliquant les critères énoncés à l' <b>annexe B</b> .	Transactions électroniques croissantes et capacités renforcées en matière de Technologies de l'information et de la communication (TIC)	Application de technologies de l'information aux systèmes de contrôle des aliments, y compris pour le recueil et l'analyse de données et l'octroi de certificats électroniques.  Note : des discussions sont en cours sur les ventes par internet/le cybercommerce au sein du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (REP18/FL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAC/GL 19-1995</li> <li>• CAC/GL 26-1997</li> <li>• CAC/GL 38-2001</li> <li>• CAC/GL 82-2013</li> <li>• CAC/GL 89-2016</li> <li>• Orientations sur l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques</li> </ul>	Travail en cours sur le commerce sans papier.
À évaluer en appliquant les critères énoncés à l' <b>annexe B</b> .	Évolution du rôle de l'autorité compétente et des interactions entre différentes entités gouvernementales	Interaction entre différentes entités gouvernementales impliquées dans le commerce alimentaire, et notamment entre les autorités chargées du contrôle des aliments, la douane et les agences de protection des frontières, et possibilité de mieux exploiter les informations provenant de ces interactions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAC/GL 19-1995</li> <li>• CAC/GL 34-1999</li> <li>• CAC/GL 47-2003</li> <li>• CAC/GL 82-2013</li> <li>• CAC/GL 89-2016</li> <li>• CAC/GL 91-2017</li> <li>• Orientations relatives à l'utilisation de l'équivalence entre systèmes</li> </ul>	
À évaluer en appliquant les critères énoncés à l' <b>annexe B</b> .	Résistance aux antimicrobiens	Impact sur la certification ou les inspections/les dispositions de test concernant la résistance aux antimicrobiens, en notant les travaux en cours par le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (TFAMR).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAC/GL 20-1995</li> <li>• CAC/GL 38-2001</li> <li>• CAC/GL 47-2003</li> <li>• CAC/GL 82-2013</li> <li>• CAC/GL 89-2016</li> <li>• CAC/GL 91-2017</li> <li>• Orientations relatives à l'utilisation de l'équivalence entre systèmes</li> </ul>	TFAMR  L'Assemblée générale des Nations Unies a réaffirmé son Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens.



### Cadre pour l'évaluation et l'identification préliminaires des domaines prioritaires pour le CCIFC – outil de hiérarchisation

1. Le cadre suivant a été défini pour aider le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) à hiérarchiser ses travaux par ordre de priorité.

#### Propositions de nouveaux travaux

2. Les propositions de nouveaux travaux porteront généralement sur des questions liées à la sécurité sanitaire des aliments et aux pratiques loyales dans le commerce alimentaire qui relèvent du mandat du CCFICS, en vue d'établir de nouveaux textes Codex ou de réviser les textes existants.
3. L'**annexe A**, qui contient une liste d'enjeux mondiaux émergents, peut servir de base à une proposition de nouveaux travaux, mais une proposition peut être présentée au CCFICS à tout moment, qu'elle figure ou non sur la liste.
4. Les propositions de nouveaux travaux devraient suivre le processus ci-dessous, qui comprend les exigences décrites dans le Manuel de procédure pour les critères régissant l'établissement des priorités des travaux (critères applicables aux questions générales)<sup>1</sup>, en plus des critères spécifiques au CCFICS.
5. Les Membres qui proposent de nouveaux travaux devraient également consulter l'**annexe C**, qui pourrait les aider dans l'élaboration de leur proposition.

#### Critères d'évaluation et de hiérarchisation de nouveaux travaux

6. Outre les dispositions du *Manuel de procédure* du Codex applicables aux propositions de nouveaux travaux, les critères suivants et le barème qui leur est associé seront utilisés pour évaluer et classer par ordre de priorité les propositions de nouveaux travaux présentées au CCFICS :
  - a. la justification des nouveaux travaux, y compris la manière dont le travail proposé est susceptible de combler une lacune dans le corpus existant de textes du CCFICS ou d'en améliorer la clarté ;
  - b. si le travail portera sur l'amendement d'un texte existant du CCFICS ou sur l'élaboration d'un nouveau texte du CCFICS ; et
  - c. la portée des travaux et l'impact de l'enjeu sur les Membres du CCFICS et sur le commerce international.
7. Afin de faciliter la quantification du point 6c) ci-dessus, le Membre à l'origine de la proposition de nouveaux travaux devrait appliquer les critères ci-dessous dans le cadre d'un processus d'auto-évaluation et justifier sa notation.

Critère	Notation
Pertinence au regard du mandat du CCIFCS	Oui/Non* * Si non, le CCFICS ne doit pas réaliser le travail.
Urgence immédiate	Haute Moyenne Faible
Impact sur la sécurité sanitaire des aliments	Élevé Moyen Faible
Impact sur les pratiques commerciales loyales	Élevé Moyen Faible
Impact sur la facilitation du commerce	Élevé Moyen Faible

<sup>1</sup> Manuel de procédure du Codex, 27<sup>e</sup> édition, Section II.

### **Procédure d'examen de propositions de nouveaux travaux**

8. Le Comité suivra la procédure ci-dessous pour réviser des textes Codex existants ou en élaborer de nouveaux :
  - a. Comme pour les procédures normales du Codex, les propositions de nouveaux travaux devraient être fournies sous la forme d'un document de projet et inclure les exigences relatives aux critères régissant l'établissement des priorités des travaux (critères applicables aux questions générales) énoncés dans le *Manuel de procédure* ;
  - b. En outre, le document de projet devrait inclure une auto-évaluation par rapport aux critères supplémentaires spécifiques aux CCFICS, tels qu'ils figurent dans le présent outil de hiérarchisation. L'annexe C, un modèle combinant le document de projet et les critères de hiérarchisation proposés par le CCFICS, peut également être utilisée pour aider les Membres à rédiger des propositions de nouveaux travaux ;
  - c. Le CCFICS pourrait créer un groupe de travail ad hoc, en particulier lorsque plusieurs propositions sont à l'étude, présidé par le responsable de l'annexe A, qui pourrait être chargé d'évaluer et de classer par ordre de priorité les propositions de nouveaux travaux et de formuler des recommandations au CCFICS ; et
  - d. Le CCFICS examinera les propositions de nouveaux travaux et les recommandations du groupe de travail ad hoc, s'il est créé.

### **Identification des domaines prioritaires**

9. Le Comité peut réévaluer le degré de priorité de chaque question lorsque de nouvelles données ou d'autres informations deviennent disponibles. De telles données peuvent être soumises pour examen ; le degré de priorité d'une proposition de nouveaux travaux peut être revu.
10. Le CCFICS continuera d'utiliser toutes les ressources disponibles, y compris la liste des enjeux mondiaux émergents susmentionnée, afin d'identifier les enjeux émergents ou imminents pertinents pour le Comité.

**PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX – [insérer l’objet]**

**SUR L’EXAMEN DES ENJEUX ÉMERGENTS ET DE L’ORIENTATION FUTURE DES TRAVAUX DU  
COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D’INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES  
IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES**

Document préparé par [insérer le nom du ou des pays membre(s)]

Objectif et champ d’application de la norme

Pertinence et actualité

Principales questions à traiter

Évaluation au regard des *Critères régissant l’établissement des priorités des travaux*

Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex

Informations sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex ainsi que les autres travaux du Codex en cours

Identification de tout besoin et disponibilité d’avis scientifiques d’experts

Identification de tout besoin de contributions techniques à une norme en provenance d’organisations extérieures, afin que celles-ci puissent être programmées

Le calendrier proposé pour la réalisation de ces nouveaux travaux, y compris la date de début, la date proposée pour l’adoption à l’étape 5, et la date proposée pour l’adoption par la Commission ; *le délai d’élaboration ne devrait normalement pas dépasser cinq ans.*

Critères du CCFICS pour aider le Comité à hiérarchiser l’élaboration de nouveaux travaux.

Justification de nouveaux travaux, y compris la manière dont le travail proposé est susceptible de combler une lacune dans le corpus existant de textes du CCFICS ou d’en améliorer la clarté.

Modification de textes existants du CCFICS ou élaboration de nouveaux textes par le CCFICS.

Portée des travaux et impact de la question sur les Membres du CCFICS et sur le commerce international.

Résultats, y compris la justification, de l’auto-évaluation par rapport aux critères d’évaluation et de hiérarchisation des nouveaux travaux de l’annexe B.